

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique inter-préfectorale à la demande d'autorisation environnementale relative à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, commune d'Avignon

Autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement. Le projet est soumis à enquête publique selon les modalités prévues par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

Par arrêté inter-préfectoral publié le 1^{er} février 2024 au RAA sous le n° 84-2024-02-01-00001, il sera procédé pour le compte du Grand Avignon à une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, **du 26 février 2024 à 9h00 au 27 mars 2024 à 16h30.**

Les communes concernées sont :

- pour le département du Vaucluse, Avignon commune d'implantation ;
- pour le département du Gard, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon ;
- pour le département des Bouches-du-Rhône, Barbentane et Rognonas.

Cette enquête portera sur :

la demande d'autorisation environnementale relative à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, située sur la commune d'Avignon.

Au terme de la procédure, l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean-Paul RAVIER.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-Publiques>

en version papier ainsi que sur des postes informatiques gratuits dans les mairies concernées (Avignon, Barbentane, Rognonas, Villeneuve-lès-Avignon et les Angles) ainsi qu'à la communauté d'agglomération du Grand-Avignon.

Le public pourra formuler ses observations :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr (en précisant l'objet : demande d'AE relative à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, Avignon).
- sur support papier, dans les mairies d'Avignon (84), Barbentane, Rognonas (13), Villeneuve-lès-Avignon, Les Angles (30), et au site du Grand-Avignon.
Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique à ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, dans les mairies sus-visées et au Grand-Avignon, aux jours et heures d'ouverture des mairies et de la communauté d'agglomération.

Ces observations seront consultables informatiquement par le public dès réception des registres sur le site internet de la préfecture, visé plus haut ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale aux adresses suivantes à :

-Monsieur le Commissaire Enquêteur

Dossier de demande d'AE relatif à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine.

Hôtel de Ville, Place de l'Horloge, 84000 AVIGNON.

- Grand-Avignon, 320 chemin des Meinajaries, BP 1259 AGROPARC 84000 AVIGNON

à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, dossier de demande d'AE relatif à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur siégera, afin de recevoir les observations du public, aux dates ci-après et pendant la tranche d'ouverture au public dans les mairies et agglomération en demi-journées :

Au Grand-Avignon :

le lundi 26 février 2024 l'après-midi de 14h00 à 17h00

le mercredi 13 mars 2024 le matin de 9h00 à 12h00

Avignon (siège de l'enquête) :

le mercredi 06 mars 2024 l'après-midi de 14h00 à 17h00

le mercredi 27 mars le matin de 9h00 à 12h00

Rognonas :

le mardi 19 mars 2024 l'après-midi de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Avignon, Rognonas, Barbentane, Villeneuve-lès-Avignon, Les Angles et au Grand-Avignon et sur internet aux adresses suivantes :

<https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-Publiques>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.